J’en suis plus digne que toi ! Soyez indulgents envers Mon serviteur !

Ḥudhayfah (qu’Allah l’agrée) a dit : « On présenta à Allah, Exalté soit-Il, l’un de Ses serviteurs à qui Il avait accordé la richesse et Il lui demanda : « Qu’as-tu fait sur terre ? ». Il dit : {(Et ils ne sauront cacher à Allah aucune parole.)} [Coran : 4/42] L'homme répondra : « Ô Seigneur ! Tu m’as accordé de Ta richesse, je vendais aux gens et l’indulgence faisait partie de mes habitudes. Ainsi, j’accordais des facilités au débiteur aisé et un délai à celui qui était en difficulté. » Allah, Exalté soit-Il, dit alors : « J’en suis plus digne que toi ! Soyez indulgents envers Mon serviteur ! » ʿUqbah ibn ʿÂmir et Abû Masʿûd Al-Anṣârî (qu’Allah les agrée) dirent : « C’est ainsi que nous l’avons entendu de la bouche du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ḥudhayfah (qu’Allah l’agrée) informe qu’au Jour de la Résurrection on présentera à Allah, Exalté soit-Il, l’un de Ses serviteurs à qui Il aura accordé la richesse et Il l’interrogera au sujet de celle-ci : Qu’en a-t-il fait ? Ḥudhayfah (qu’Allah l’agrée) cita alors le verset suivant : {(Et ils ne sauront cacher à Allah aucune parole.)} [Coran : 4/42] C’est-à-dire : au Jour de la Résurrection, ils ne pourront cacher aucune chose à Allah, Exalté soit-Il. Il dit : {(Le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu’ils faisaient.)} [Coran : 24/24]. L’homme répondra : « Ô Seigneur ! Tu m’as accordé de Ta richesse, je vendais aux gens et l’indulgence faisait partie de mes habitudes » C’est-à-dire qu’il vendait aux gens en leur facilitant et que cela faisait partie de ses caractéristiques. Puis, il expliqua son comportement par ses propos : « Ainsi, j’accordais des facilités au débiteur aisé… » : Je lui accordais des facilités de paiement et parfois j’acceptais qu’il me rembourse avec une petite réduction de sa dette. « … et un délai à celui qui était en difficulté. » : Je me montrais patient envers la personne en difficulté et je ne lui réclamais pas de s’acquitter de sa dette immédiatement. Au contraire, je lui accordais un délai. Allah, Exalté soit-Il, dit alors : « J’en suis plus digne que toi ! » C’est-à-dire : tu n’as cessé d’effacer les dettes de Mes serviteurs et de te comporter avec Mon Comportement. Or, nous sommes plus en droit de t’effacer tes fautes et de te pardonner. « Soyez indulgents envers Mon serviteur ! » Allah lui a effacé ses fautes et lui a pardonné ses péchés grâce au fait qu’il pardonnait, qu’il excusait et se comportait bien avec les serviteurs d’Allah, Exalté soit-Il. La récompense du bien et de la bienfaisance n’est-elle pas le bien et la bienfaisance ? ʿUqbah ibn ‘Âmir et Abû Mas’ûd Al-Anṣârî (qu’Allah les agrée) déclarèrent : « C’est ainsi que nous l’avons entendu de la bouche du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) ! » C’est-à-dire qu’eux-mêmes avaient entendu ce que Ḥudhayfah (qu’Allah l’agrée) avait rapporté du Prophète (sur lui la paix et le salut) sans ajout ni diminution.